



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 novembre 2016
19 heures 00

JG/MG

N° 002067

Aménagement Urbain
- OPAH du centre
ancien et des
faubourgs : Aide aux
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 22 novembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 la convention d'opération n°2 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Dans le cadre du dossier de réhabilitation du logement de Madame Audrey ENJALBERT, une subvention initiale de 2 112 € avait été accordée à Madame Audrey ENJALBERT telle que définie dans la délibération n° 2031 du 12 juillet 2016. Suite au souhait de Madame ENJALBERT de réaliser quelques travaux supplémentaires éligibles au dispositif, un nouveau montant de subvention a donc été calculé :

Propriétaire occupant :

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des Subventions
		Communales	Régionales	
Mme Audrey ENJALBERT	79, rue Saint Martin	2500 €	0 €	2 500 €

Le détail des coûts des travaux et du calcul des subventions est joint en annexe de la présente délibération.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

- **VU** la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 approuvant la convention n°2 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

- **VU** la délibération n° 2031 du 12 juillet 2016 approuvant un montant initial de subvention de 2 112 € accordé à Madame Audrey ENJALBERT.

- **CONSIDERANT** l'avis favorable du comité de suivi de l'OPAH du 8 novembre 2016.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les modifications apportées au dossier de réhabilitation du logement de Madame Audrey ENJALBERT, dont le nouveau montant de subvention est le suivant :

Propriétaire occupant :

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des Subventions
		Communales	Régionales	
Mme Audrey ENJALBERT	79, rue Saint Martin	2500 €	0 €	2 500 €

- **DIT QUE** le montant total de la dépense pour la commune d'APT est de 2 500 €

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI